

VOIE

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Ligne

Copie

DIVISION  
Fonds Jean SPA



de la demande en déclaration d'utilité  
publique d'un chemin de fer desservant  
la mine de Boudouville, à Maxéville.

EST - MOD. 1044

Département de  
Meurthe & Moselle  
Ministère des Travaux Publics

Conférence ouverte le 8 Avril 1892.

N° 140

Exposé  
de l'Ingénieur des Mines.

Le 15 Octobre 1891, La Société Anonyme de  
Tézin-Aulnoye, concessionnaire des mines de fer de  
Boudouville par décret du 17 Août 1864, a demandé  
la déclaration d'utilité publique, conformément à  
l'article 44 de la loi du 21 Avril 1875, modifié par la  
loi du 27 Juillet 1880, d'un chemin de fer à petite  
section reliant le siège de l'exploitation de ces mines  
avec les hauts fourneaux du Pont Fleury, qui lui  
appartiennent.

Ce chemin de fer, situé entièrement sur la  
commune de Maxéville, existe déjà, et il s'agit d'en  
régulariser la situation. Il est exclusivement réservé  
aux transports effectués par la Société entre la mine  
et l'usine.

En partant de la mine, le chemin de fer  
passe sous un tertre et descend à travers les propriétés  
de la Société jusqu'à la place publique de  
Maxéville, traverse cette place, et, après avoir suivi  
les terrains de la Société, rejoint le chemin vicinal  
N° 4; la voie suit alors ce chemin, puis la rue Courbes  
avec laquelle elle passe sous le chemin de fer de  
Paris à Aricourt; elle traverse ensuite de nouveau  
de S